

AR PREFECTURE

016-2116 02362-20171208-D_2017-12-15-18
Reçu le 08/02/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :
D_2017_12_6**

L'an deux mille dix sept , le vendredi 08 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Décembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Révision des loyers
communaux 2018**

Pouvoirs :

Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RELET Graziella, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les loyers communaux, applicables au 1^{er} janvier 2018, et qui sont encaissés par l'émission d'un titre de recettes.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

La délibération du 2 octobre 2009 autorise la revalorisation de tous les loyers communaux au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de référence du 3^{ème} trimestre de l'année précédente. L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2017 est en augmentation de +0,90 %.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Loyers communaux :

- ✓ **416,68 €** (2017 : 412,96 €) pour le logement situé au 53, rue de la Boème
- ✓ **292,61 €** (2017 : 290 €) pour le logement situé au 55, rue de la Boème
- ✓ **369,32 €** (2017 : 366,03 €) pour le logement situé au 55 bis, rue de la Boème (droite)
- ✓ **482,06 €** (2017 : 477,76 €) pour le logement situé au 55 bis, rue de la Boème (gauche)
- ✓ **530,25 €** (2017 : 525,52 €) pour le logement situé au 34, avenue du 24 août 1944.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - **8 FEV. 2018**

Le Maire,
Michel CARTERET.

